

Dans ce numéro :

Mise à jour – système PLANET	1
Un nouveau nom pour le bulletin	1
Transferts – droits bénéficiant à la parcelle ou droits grevant la parcelle	2
Normes d'enregistrement	2
Avis de problème	3
Tuyaux–sécurité	4
Descriptions de plus de 4 000 caractères	4
Et plus...	

Mise à jour – système PLANET

Les employés affectés à la recherche et au développement dans le cadre du projet PLANET ont du pain sur la planche.

Outre les mises à jour et les corrections habituelles de PLANET, nous prêtons la main aux initiatives qui suivent.

Initiative relative au répertoire historique Les comtés de Northumberland et d'Albert sont maintenant prêts. Bientôt, vous pourrez effectuer des recherches

dans tous les comtés de l'an 1 à aujourd'hui.

Initiative relative aux documents historiques Les documents du comté de Northumberland de 1787 à 1920 et de 1920 à 2001 sont maintenant en ligne. Le premier appel de propositions a été lancé en vue du balayage de tous les documents d'Edmundston, de Perth Andover et de Woodstock. Le projet sera complété en étapes dans le reste de la province.

Un site Web a été créé pour vous tenir à jour. Cette initiative suscite beaucoup d'intérêt.

Demande électronique Il y a eu des modifications législatives ainsi que des modifications au système, et il y a un bel enthousiasme de la part des comités de SNB et du Barreau. Des séances de formation auront lieu à l'automne pour toutes les personnes que cela intéresse, à l'interne et à l'externe.

Des dispositions législatives ont été adoptées le dernier jour de séance de l'Assemblée législative, au mois de juin.

En outre, un autre didacticiel en ligne sera mis au point pour faciliter cette initiative.

Adresses dans le projet PLANET

D'autres adresses sont continuellement ajoutées à la base de données, à mesure qu'elles sont vérifiées.

Concours « *Baptisons le Bulletin PLANET* » Le Bulletin PLANET un nom : **EXPRESS**

Nous avons reçu plusieurs suggestions de noms pour le Bulletin PLANET. La participation au concours a été excellente. C'est plaisant de savoir que les gens sont intéressés et qu'ils participent.

La gagnante du concours est Lisa Mason.
Lisa travaille chez McInnes, Cooper à Moncton.

Lisa reçoit un abonnement gratuit de trois mois à PLANET.



Transferts assortis de droits bénéficiant à la parcelle ou de droits grevant la parcelle

Bien que le processus de transfert lui-même porte sur le transport d'une parcelle relevant du régime d'enregistrement des titres fonciers, il peut créer des situations où des parcelles relevant du régime d'enregistrement des actes seraient bénéficiaires ou assujetties.

Droits bénéficiant à la parcelle ou droits grevant la parcelle

Si la ou les parcelles bénéficiaires ou assujetties relèvent du régime d'enregistrement des actes, le document est alors enregistré dans le régime d'enregistrement des titres fonciers comme Transfert, Code 1100, avec un numéro d'enregistrement. Le document est également enregistré dans le régime d'enregistrement des actes comme Servitude, Code 2200.

Les parcelles visées relevant du régime d'enregistrement des actes DOIVENT comporter une Annexe A de façon à ce qu'il soit possible d'attribuer un NID à leur description légale.

Les NID définis comme NID de parcel-

les relevant du régime d'enregistrement des actes qui n'ont pas de description légale sont impropres à l'enregistrement.

Si la ou les parcelles bénéficiaires ou assujetties relèvent du régime d'enregistrement des titres fonciers, le document est alors enregistré dans ce même régime comme Transfert, Code 1100, et les droits en question apparaissent au registre des titres ou dans la description légale de chaque NID visé figurant au Répertoire NID.

Droits

Les droits exigibles sont énoncés dans les règlements qui suivent : *Loi sur l'enregistrement foncier – Règlement 83-130*, annexe B; *Loi sur l'enregistrement – Règlement 2000-42*, alinéa 3(1)a). (Voir la Directive 2200-002, Droits prescrits aux fins de l'enregistrement des servitudes.)

Remarque : Les droits d'enregistrement sont calculés en fonction du nombre de parcelles visées par l'enregistrement du transfert.

Nouvelles et communiqués PLANET

Les nouvelles et les communiqués sont affichés sur le site Web de la section Terre et propriété à l'adresse suivante :

www.web11.snb.ca/snb7001/f/2000/2400f.asp. Ce site contient un grand nombre de renseignements utiles.

Comptes PLANET

Chaque fois qu'il y a une annonce, un communiqué (y compris le présent Bulletin) est envoyé par courriel à tous les clients. Si votre adresse de courriel a changé et que nous n'en avons pas été informés, le courriel nous sera réacheminé. Lorsque vous obtenez notamment une nouvelle adresse de courriel ou un nouveau numéro de téléphone ou de télécopieur, veuillez remplir un formulaire 5, que vous trouverez à www.web11.snb.ca/snb7001/f/2000/2019f_2.asp, et l'envoyer par courriel à helene.rioux@snb.ca. Vous pouvez également cliquer sur Administration des comptes d'utilisateur dans le menu principal, puis sur Actualiser votre profil d'utilisateur, et entrer les modifications vous-même.

Vous pouvez mettre à jour la plupart de vos renseignements en ligne, au même site, comme votre numéro de téléphone ou de télécopieur ou bien votre adresse.

Si vous désirez passer d'une facturation à l'opération à un abonnement à prix forfaitaire, ou vice versa, vous devez remplir le formulaire 5.

Communiqués des Services juridiques affichés sur le site Web

Les Services juridiques de SNB afficheront leurs communiqués sur la page des Biens réels du site Web de SNB à www.web11.snb.ca/snb7001/f/2000/2400f.asp. Ces communiqués seront instructifs et utiles pour la communauté juridique et les employés qui auront à préparer et à enregistrer des documents.

Normes d'enregistrement à l'égard des marges

De nombreux documents, les hypothèques en particulier, sont présentés sans égard aux normes. Dans de nombreux cas, il n'y a presque pas assez d'espace au haut du document pour y inscrire le numéro d'enregistrement. Certains documents sont des photocopies de télécopies, et ils sont illisibles. Ces documents peuvent être refusés en application du *Règlement 84-190* de la *Loi sur l'enregistrement* et du *Règlement 83-130* de la *Loi sur l'enregistrement foncier*. Nous vous demandons de préparer soigneusement les documents à enregistrer.

2(1) *Sauf s'il est préparé sous forme de livre pour dépôt, un instrument établi après l'entrée en vigueur du présent règlement doit être imprimé ou dactylographié sur une feuille de papier blanc de bonne qualité, de 8.5 pouces sur 14 (22,6 cm sur 35,6), avec [une] marge d'au moins 1.5 pouces (3,8 cm) en haut et sur le côté gauche de la page et, s'il est imprimé au verso, une marge d'au moins 1.5 pouces (3,8 cm) en haut et sur le côté droit de la page, et doit être suffisamment clair pour permettre la prise de photocopies et de microfilms avec le matériel du bureau de l'enregistrement.*

Avis de problème

Lorsque vous envoyez des avis de problème en cliquant sur le bouton <Avis de problème>, les renseignements envoyés n'incluent pas automatiquement, pour l'instant, votre nom et votre numéro de téléphone.

Bienvenue aux Services d'enregistrement et de cartographie de SNB

Choisissez l'article de menu dans lequel vous désirez effectuer votre recherche:

[Information sur les biens réels](#)
[Gazette foncière](#)
[Répertoire des enregistrements](#)
[Répertoire NID](#)
[Titres fonciers](#)
[Engagements prévus par la Loi sur l'enregistrement foncier](#)
[Procuration collective](#)
[Administration des comptes d'utilisateur](#)
[Comptabilité - Renseignements](#)

© 2006 Service Nouveau-Brunswick

Développé par **caris**

[Information géographique et cartes](#) • [Registre des affaires corporatives](#) • [Réseau géodésique du N.-B.](#)
[Avis de problème](#) • [English](#)

Lorsque vous cliquez sur [Avis de problème](#) au bas de l'écran PLANET, vous verrez un écran où les champs réservés au nom et au numéro de téléphone de l'expéditeur seront soit vierges, soit remplis. Les renseignements relatifs à l'utilisateur dont le compte a été utilisé pour ouvrir une session figureront dans les champs en question s'il les a fournis, et ce, à titre d'expéditeur. Lorsqu'une autre personne utilise le compte d'un utilisateur, l'assistance clientèle appelle la personne dont le nom figure dans le champ (soit l'utilisateur expéditeur officiel), mais cette personne ne comprend pas pourquoi nous l'appelons. Lorsque vous envoyez un avis de problème, veuillez donc indiquer vos nom, numéro de téléphone et adresse de courriel à la fin de vos commentaires. Merci!

Avis de problème

Expéditeur :	
Numéro de téléphone :	
Destinataire :	rpiis.comments@snb.ca
Problème décelé à :	f_index
Date :	2006-09-12
Heure :	09:27:47
Remarques :	<p>Précisez le NID, s'il y a lieu : Insérez vos remarques ici :</p>

Expédier

Restaurer

Questions posées par des clients

Question : Nous venons tout juste de passer au fureteur spécialisé. Certains de nos courtiers en immeubles ont suivi un cours il y a quelque temps. Serait-il possible d'organiser prochainement une autre séance de formation à Fredericton ou de recevoir la visite d'un représentant de SNB à notre bureau?

Réponse : SNB a mis au point un excellent outil de formation, soit un CD d'apprentissage. Nous sommes d'avis que ce didacticiel complet est davantage susceptible de répondre aux besoins de votre organisme en permettant à vos employés de consulter le didacticiel à leur propre rythme et lorsque c'est opportun pour eux de le faire.

Le CD contient des renseignements sur la navigation au moyen du fureteur ainsi que sur les demandes – Répertoire NID et sur les demandes de premier enregistrement de titre.

Ceux et celles qui ont des questions précises peuvent communiquer avec le support en ligne de SNB au 1-888-832-2762 (appels provenant du N.-B.) ou au 506-870-6285 (appels provenant de l'extérieur du N.-B.).

Si vous aimeriez recevoir une copie du CD, veuillez envoyer un courriel à planet-bulletin@snb.ca et nous fournir votre nom et votre adresse postale.



Question : Veuillez examiner la possibilité de dresser la liste de TOUS LES NID dans le Rapport NCB lorsqu'un NCB se rapporte à plusieurs NID au lieu de tout simplement indiquer qu'il y a d'autres NID.

Réponse : Nous accueillons tous les commentaires qui, selon vous, seront utiles pour les utilisateurs ou qui amélioreront le fonctionnement du système, et nous les transmettrons aux concepteurs pour qu'ils les examinent.



Question : Il prend parfois beaucoup de temps dans certains comtés pour recevoir les documents de nouveau.

Réponse : Compte tenu des vacances et des congés des employés, vous pouvez vous attendre à ce que le délai soit un peu plus long durant l'été.

Tuyaux – Sécurité

Mots de passe

- Lorsqu'on vous aura attribué un nom d'utilisateur et un mot de passe, c'est une bonne idée de modifier votre mot de passe de façon à ce que même l'employé de PLANET qui vous l'a attribué ne connaisse plus votre mot de passe.
- Pour des raisons de sécurité, nous vous recommandons de modifier périodiquement votre mot de passe.
- Votre nouveau mot de passe doit compter au moins six caractères, commencer par une lettre et comprendre un chiffre.
- Pour des raisons de sécurité, vous devriez également changer votre mot de passe si un employé qui a accès à PLANET quitte votre entreprise.
- Si vous oubliez votre mot de passe et essayez d'ouvrir une session plus de neuf fois, le système se verrouillera et vous devrez téléphoner à l'assistance clientèle pour faire activer le compte.



1. Cliquez sur [Administration des comptes d'utilisateur](#) dans le menu principal.

Bienvenue aux Services d'enregistrement et de cartographie de SNB

Choisissez l'article de menu dans lequel vous désirez effectuer votre recherche:

- [Information sur les biens réels](#)
- [Gazette foncière](#)
- [Répertoire des enregistrements](#)
- [Répertoire NID](#)
- [Titres fonciers](#)
- [Engagements prévus par la Loi sur l'enregistrement foncier](#)
- [Procuration collective](#)
- [Administration des comptes d'utilisateur](#)
- [Comptabilité - Renseignements](#)

2. Cliquez sur [Veuillez changer votre mot de passe en ligne](#).

Administration de l'utilisateur

- [Actualisation de votre profil d'utilisateur](#)
- [Veuillez changer votre mot de passe en ligne](#)

3. Cliquez sur l'hyperlien relatif à l'identification de l'utilisateur.

Veuillez changer votre mot de passe en ligne

Vous pouvez changer le mot de passe de l'utilisateur :

SNBHBAAAAAA

Fiche 1

Régénérer

Compter

4. Changez votre mot de passe.

Veuillez changer le mot de passe de l'utilisateur

Nom du compte Web :	SNBHBAAAAAA
Mot de passe :	<input type="password"/>
Confirmer le mot de passe :	<input type="password"/>
<input type="button" value="Mettre à jour"/> <input type="button" value="Rétablir"/>	

Transmission d'une description de plus de 4 000 caractères

Le Répertoire NID de PLANET n'accepte pas les descriptions comportant plus de 4000 caractères. Un message d'erreur s'affiche. Dans ce cas, vous devez plutôt envoyer un courriel au cartographe du comté dans lequel vous désirez présenter la DRN.

Procédure à suivre :

Processus privilégié dans le cas des demandes présentées par un souscripteur (description de plus de 4000 caractères) :

- Pour simplifier le traitement ROC, le souscripteur devrait tout simplement copier et coller la description directement dans un courriel et l'envoyer au cartographe responsable, plutôt qu'envoyer la description par télécopieur ou en envoyant une copie papier.
- Pour éliminer le risque d'avoir des caractères interdits, il est préférable de recommander au souscripteur de sauvegarder la description dans un fichier-texte (.txt) avant de la copier et de la coller dans un courriel.
- Le courriel doit comprendre les données clés suivantes :
 - le numéro d'utilisateur;
 - le nom du souscripteur;
 - la référence de l'utilisateur;
 - le NID apparent;
 - les noms des propriétaires apparents;
 - l'accès à la parcelle (public, privé ou aucun).
- Les annexes aux courriels ou les demandes présentées sur disquette ne seront pas acceptées.

Si vous ne connaissez pas le nom du cartographe ou son adresse de courriel, vous pouvez communiquer avec le bureau d'enregistrement pour obtenir ces renseignements. Vous trouverez les numéros de téléphone pertinents à

www.snb.ca/f/2000/2000f.asp

Problèmes techniques – PLANET

Téléchargement du fureteur spécialisé

Les utilisateurs de Windows XP ont des difficultés au moment de télécharger le fureteur spécialisé en raison des versions Java qui sont dans leur ordinateur. Il semblerait que Microsoft aurait cessé, avec le XP SP1, de fournir un utilitaire Java avec IE. Il se peut donc que certains utilisateurs qui ont Windows XP SP1 ou une version plus récente n'aient pas d'utilitaire Java et qu'ils doivent le télécharger à partir de l'écran vous permettant de sélectionner le fureteur (page d'accueil de PLANET). Il se peut également que certains utilisateurs aient les versions 1.4.0 ou 1.4.2 de SUN JVM. La version 1.4.0 fonctionnera bien; c'est la version qu'ont installée la plupart des

employés des bureaux d'enregistrement de SNB.

Cependant, il est reconnu que la version 1.4.2 et les connexions sécurisées (HTTPS:) ont un bogue qui peut occasionner des problèmes à l'utilisateur, comme un téléchargement très lent, ou même aucun téléchargement du tout dans le cas du fureteur spécialisé. (Selon notre expérience, dans la plupart des cas, le téléchargement ne fonctionne pas.) La version requise pour le fureteur est la version 1.4.1 ou 1.4.0 de SUN, ou Microsoft JVM.

Remarque : Il est important d'avertir les utilisateurs que, s'ils ont une autre ver-

sion de l'utilitaire Java sur leur bureau pour d'autres logiciels, ils risquent d'avoir d'autres problèmes s'ils téléchargent la version 1.4.1 de SUN et la configurent comme utilitaire par défaut.

Vous devriez demander à un technicien en informatique de régler ce problème.

Impression

Certaines personnes ont eu des problèmes avec la version 7.0.5 de ADOBE lorsqu'elles essayaient d'imprimer un fichier PDF de PLANET. Nous vous suggérons de consulter le site Web www.adobe.com et de télécharger la dernière version de ADOBE.